

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 21/06/2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la santé
2	LIBELLE DU POSTE : Sage femme
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : S/CHAP. : 962 02 PROGRAMME RH : 970 01 CODE POSTE : 9762 CENTRE DE TRAVAIL : 322
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Subdivision santé des Iles Australes - Centre médical de Rurutu
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Sous la responsabilité du Subdivisionnaire santé des Iles Australes, du Responsable de l'offre de soins et des médecins généralistes en poste, la sage femme assure la consultation de protection maternelle, de protection infantile, de planification familiale et de gynécologie (dépistage des cancers gynécologiques) au centre médical de Rurutu.
9	EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES :
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le Responsable du centre médical de Rurutu de la Subdivision santé des Iles Australes
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : - Matériel médical ; - Outil informatique avec accès Internet pour les besoins professionnels.
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Demande des capacités d'adaptation à l'environnement insulaire et au travail en équipe avec l'ensemble du personnel des centres de santé de la subdivision ; - Missions médicales dans les autres îles (frais et indemnités de déplacement) ; - Respect des horaires de travail ; - Nécessité d'avoir un véhicule pour les déplacements personnels ; - Pas de logement de fonction.
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">• Assurer la consultation gynéco-obstétricale et la permanence des soins ;• Assurer la prise en charge initiale des urgences gynécologiques, obstétricales et les accouchements inopinés avec le médecin responsable du centre de santé et le personnel infirmier ;• Participer à l'encadrement et la formation du personnel paramédical ;• Participer aux consultations de protection infantile ;• Coordonner et assurer les activités de prévention et de promotion de la santé auprès de la communauté ;• Organiser et mener un programme de formation continue pour l'ensemble du personnel paramédical permettant aux agents d'accroître leurs compétences dans les domaines de la consultation, des soins et de l'urgence ;• Effectuer des missions médicales pluri-annuelles sur l'île de Rimatara ainsi que sur les autres îles de l'archipel des Australes (Tubuai, Raivavae et Rapa) en cas de nécessité ;• Participer au programme d'amélioration de la qualité des soins dans les structures sanitaires ;• Veiller au bon fonctionnement des structures sanitaires de Rurutu ;• Participer aux activités administratives et organisationnelles des structures sanitaires.
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">• Participer à l'organisation des missions de consultations spécialisées avancées ;• Participer à l'organisation et à l'accompagnement d'un patient lors d'une évacuation sanitaire.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : Sage femme
16	SPECIALITE SOUHAITABLE : Diplôme d'Etat de sage-femme

S : Sensibilisation, **A** : Application; **E** : Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaissance du contexte géo-sanitaire polynésien souhaitable		X	
	- Maîtrise des outils de bureautique (minimum Word, Excel et Outlook)		X	
	- Qualités relationnelles, aisance dans la communication		X	
	- Rigueur et assiduité dans le travail			X
	- Capacité d'adaptation professionnelle			X
	- Capacité d'initiative et d'organisation			X
	- Capacité à manager une équipe			X
	- Esprit de synthèse			X
	- Disponibilité et polyvalence			X

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : <ul style="list-style-type: none"> Expérience en pédiatrie souhaitable Expérience en échographie obstétricale Expérience de l'urgence gynéco-obstétricale souhaitable Expérience en formation et en management souhaitable
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : Formation d'adaptation à l'emploi de 10 jours au Centre de formation aux métiers de la santé des archipels de Moorea-Maiaao, au centre de la mère et de l'enfant et/ou à la subdivision santé des îles Australes (basée à Tubuai)
----	--

20	DUREE D'AFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 2 ans
----	--

Le chef de service

Date :

Signature :

L'agent :

Date :

Signature :